



Après une villégiature forcée dans un centre fermé en Belgique, un jeune homme de 19 ans se retrouve aujourd'hui séparé de sa famille, ses amis et ses repères dans un pays qu'il ne connaît plus depuis -déjà !- de nombreuses années.

Une fois de plus, sans états d'âme, notre Office des Étrangers a broyé des vies humaines. Un banal contrôle d'identité et des vies qui basculent. D'étudiant inscrit régulièrement, un adolescent passe au statut de sans-papiers dans son propre pays d'origine.

# Myopie tenace

**R**othman Salazar après Angelica, Tabitha, et sans doute tant d'autres anonymes... Autant d'aberrations qui démontrent l'inanité et le caractère inhumain de notre "gestion" des phénomènes migratoires. En l'espèce, on pourrait ainsi s'indigner du fait que, au mépris des instruments internationaux qui protègent l'unité familiale, nos autorités organisent sans vergogne la dislocation d'une famille qui vit en Belgique depuis dix ans. On pourrait aussi s'interroger sur le fait que ceux-là même qui réclament de la fermeté dans les procédures d'expulsion d'étrangers en séjour illégal quémangent, dans le même temps, l'ouverture d'une douteuse immigration de travail (si cette immigration de travail devait un jour se concrétiser, pourquoi diable renvoyer par la force un garçon tel que Rothman Salazar ?). Enfin, on pourrait également compatir face à la schizophrénie qui doit assaillir les jeunes gens en Belgique dans la même situation que Rothman Salazar, à la fois étudiants régulièrement inscrits et êtres humains niés sur le plan du séjour...

Mais cette situation de détresse humaine nous renvoie avant tout à la lancinante question des responsabilités politiques. A ce qui devrait faire leur grandeur. Oser essayer de construire plutôt que se satisfaire de réponses émotionnelles et à courte vue.

Dans son mémorandum rédigé en vue des élections législatives du 13 juin 2007, la Ligue des droits de l'Homme rappelait qu'en Belgique, comme dans la plupart des autres pays d'Europe, on considère depuis longtemps, s'agissant des politiques migratoires, que "la meilleure politi-

que, c'est de ne pas avoir de politique". Et, la Ligue d'insister alors sur le fait qu'elle "juge inacceptable, à l'heure où les biens, les capitaux, les communications, les informations circulent à une vitesse effrénée et avec une facilité déconcertante, que la liberté de circuler des êtres humains reste, elle, l'exception, qui confirme cyniquement la règle. La fermeture des frontières dans un monde en mouvement et dans un monde très inégalitaire n'est ni souhaitable ni praticable. Elle reste pourtant, depuis plus de trente ans, l'axe d'inspiration principal des politiques migratoires en Belgique et en Europe occidentale. La Ligue des droits de l'Homme considère qu'il est urgent d'ouvrir le chantier des nouvelles voies d'immigration professionnelle, formative, familiale, humanitaire, culturelle, climatique et d'oser un vrai débat à ce sujet. Ce débat devra avoir lieu, audacieusement, ouvertement et sans tabou, sous la prochaine législation".

Ce débat, on l'attend toujours. En Belgique comme en Europe.

Cette dernière a eu beau s'étendre depuis quelques années, prouvant de la sorte que beaucoup de fantasmes polluaient nos capacités d'analyse, la liberté de circulation proclamée par la déclaration dont nous fêtons le 60<sup>ème</sup> anniversaire le 10 décembre reste un leurre pour ceux qui ne font pas partis du club élu. L'harmonisation de nos politiques européennes s'organise sous l'angle sécuritaire et, pour ce qui concerne le respect des droits humains, se fait dramatiquement par le bas.

Des propositions audacieuses ont pourtant déjà été faites pour esquisser d'autres politiques migratoires et on peut, à cet égard, penser au plaidoyer effectué par des personnalités comme Jean-Yves Carlier pour la suppression des visas de court séjour.

Les orientations retenues s'en éloignent malheureusement. Ainsi, l'adoption récente de la fameuse directive "retour" en témoigne à suffisance. Au sein de l'Union européenne, tous les Etats membres détiennent des étrangers dans des centres fermés. Les conditions et durées de détention sont variables, mais le fait est identique : les Etats européens considèrent désormais comme "normal" d'enfermer des personnes qui n'ont pas commis de crimes, dans l'unique but de les expulser du territoire. Ces détentions se font généralement sans prendre en compte la situation particulière de chaque personne : on y trouve des enfants, des demandeurs d'asile ou des personnes gravement malades. Selon la directive, il sera possible de détenir un étranger pour une période de 18 mois. Lorsqu'on voit que dans la plupart des Etats européens, l'expulsion effective d'un individu se joue lors des premières semaines, une telle durée de détention, totalement disproportionnée, s'apparente à une "punition" de l'étranger. En choisissant cette durée de détention, c'est sur les plus mauvaises pratiques des Etats membres de l'Union européenne que l'on se calque. A l'issue du vote, Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH a dénoncé un texte "qui porte un coup à l'universalité des droits humains, l'année du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de

*l'Homme. En adoptant ce texte, le législateur européen nous laisse entendre que les migrants ne sont pas des êtres humains comme tous les autres, dotés de droits et à l'égard desquels les Etats ont des obligations. Ils sont déshumanisés.*" Les mêmes mots que la Cour européenne des droits de l'Homme qui, il y a près de deux ans, condamnait sévèrement la Belgique pour son "manque flagrant d'humanité" envers une petite Congolaise de cinq ans, retenue pendant deux mois au centre fermé 127 bis, avant d'être expulsée, toute seule, vers Kinshasa.

Mais surtout, devons-nous accepter que l'on réduise les tentatives d'une définition d'une politique migratoire, à quelque niveau que ce soit, à ses seuls aspects carcéraux et de contrôle ?

Et pourtant, malgré tant d'énergie déployée et tant d'écarts par rapport aux droits fondamentaux, la politique de l'Europe forteresse ne fonctionne donc pas. Nous poussant à des rafistolages sans fin.

Comment percevoir en effet les politiques de régularisation autrement ? Que ce soit en Belgique comme dans le reste de l'Europe ? Juste des tentatives alambiquées de réparer vaille que vaille les dégâts causés par ces chimères sécuritaires... Chez nous, alors que bien des associations réclament depuis des années une procédure permanente de régularisation basée sur des critères objectifs inscrits dans la loi<sup>2</sup> ainsi qu'une régularisation ponctuelle afin de remettre les compteurs à zéro, on doit supporter le spectacle désoyant de partis qui ergotent sans cesse,

snobant sans états d'âme une détresse humaine qui va jusqu'à mettre des vies en danger. Pour rappel, il était convenu, dans l'accord gouvernemental du mois de mars dernier, de régulariser les personnes sans-papiers sur la base de longues procédures, d'une promesse d'embauche ou encore en fonction de leur ancrage local en Belgique. Malgré ces promesses, notre gouvernement a été incapable de concrétiser cet accord *a minima*, sans pour autant que cet échec ne suscite les ultimatums, ukases ou démissions auxquels nos querelles communautaires nous ont, elles, tant habitué.

En attendant, des personnes continuent à vivre dans la crainte et l'exploitation, à être détenues en centres fermés, à être expulsées quotidiennement. En attendant, Rothman Salazar, dont on imagine mal qu'il n'entrerait pas dans les critères de régularisation esquissés par l'accord gouvernemental, cherche des papiers en Equateur.

N'en déplaise à certains responsables politiques, les migrations ont toujours existé, existent et existeront toujours.

Les nier, les instrumentaliser à son seul profit en niant nos propres valeurs ne reviendra jamais qu'à jouer la politique de l'autruche. Et à violer les droits humains de personnes déjà vulnérables. En revanche, reconnaître et encadrer légalement la liberté de circulation consacrée par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, lui donner tout son sens en arrêtant de stigmatiser l'étranger voyageur pourrait, à terme, offrir de nouvelles perspectives solidaires mais,

surtout, immédiatement, nous permettre de rester fidèles à nos engagements internationaux.

Benoît VAN DER MEERSCHEN  
Président de la Ligue des Droits de  
l'Homme

<sup>1</sup> S. LAACHER, *Après Sangatte... nouvelles immigrations nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 2002, p. 91.

<sup>2</sup> L'enjeu est de faire sortir les décisions de la seule compétence du ministre de l'Intérieur - décisions dont l'arbitraire et l'opacité sont dénoncés de longue date - pour les confier à un organisme indépendant.

**Benoît Van Der Meerschen participera, lors du *Festival des Libertés*, à un débat contradictoire sur les politiques d'immigration : *Circulations interdites avec Marie Arena (Ministre de l'Intégration sociale, des Grandes Villes et des Pensions), Freddy Rosemont (directeur général de l'Office des étrangers) et Emmanuel Terray (anthropologue et auteur de "Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place")*. Il s'agit de réfléchir à une politique d'immigration, adaptée à la situation mondiale actuelle, qui permettrait aux personnes d'arriver régulièrement sur le territoire et d'éviter les drames que nous connaissons aujourd'hui.**